

**Cahier des Charges**  
**Préparation du Contrat global sur le bassin versant du Loing :**  
**Etude relative aux Déchets Toxiques en Quantités Dispersées**

Maître d'ouvrage :

Syndicat Mixte du Pays Gâtinais  
57 place de l'Hôtel de Ville  
45200 CHATEAU-RENARD

Tel : 02 38 95 64 50

Fax : 02 38 28 92 41

Courriel : paysgatinais@wanadoo.fr

Personne Responsable du Marché :

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais

Objet du marché :

Préparation du Contrat global sur le bassin versant du Loing : Etude relative aux Déchets Toxiques en Quantités Dispersées

Marché adapté en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

Date limite de remise des offres :

Samedi 20 janvier 2007 à 12 heures

Décembre 2006

## Préambule

La Directive Cadre européenne pour l'Eau (DCE) engage la France à améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines d'ici 2015.

Dans cette perspective et dans le cadre de son 9<sup>ème</sup> programme, l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) propose aux acteurs de l'eau présents sur un territoire hydrographique cohérent de préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau par la mise en place d'un Contrat global.

Le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais, en association avec le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais et l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing, vient de s'engager dans la préparation d'un Contrat global sur le bassin du Loing (zone centrale).

Dans le cadre de la réalisation de l'état des lieux / diagnostic, phase préalable à la définition des priorités d'actions, elle-même préalable à la signature d'un Contrat global, le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais a souhaité que soit réalisée une étude sur la collecte et l'élimination des déchets de l'artisanat.

Les déchets à intégrer dans cette étude sont les Déchets Toxiques en Quantités Dispersées (DTQD) des artisans et des PME/PMI de moins de 20 salariés, ainsi que les déchets des métiers de bouche. L'ensemble de ces déchets sera désigné dans ce document par le terme DTQD.

## I. Objet de l'étude

Cette étude a pour objet :

- d'identifier les producteurs de DTQD,
- de déterminer les flux annuels de DTQD et leurs modes de gestion actuels.

Ces informations permettront ainsi d'adapter au mieux les actions à mettre en place pour une meilleure gestion des DTQD sur le bassin versant du Loing.

## 2. Contexte

Les Déchets Toxiques en Quantités Dispersées regroupent des déchets hétérogènes et produits en petits volumes par de très nombreux détenteurs. De ce fait, leur gisement global est en général mal connu et insuffisamment pris en charge par les dispositifs de collecte et de traitement existants.

Par ailleurs, leur caractère dangereux génère des impacts sur l'environnement, sur la santé humaine ainsi que sur les filières de traitement des déchets non dangereux, qui ne sont pas adaptées à leur prise en charge.

En outre, s'ils ne sont pas éliminés correctement, ils peuvent être à l'origine de pollutions diffuses et dispersées dans les milieux aquatiques :

- rejetés à l'égout, ils peuvent dégrader les réseaux d'assainissement, perturber le rendement des stations d'épuration et contaminer les boues issues de l'épuration des eaux ;
- stockés dans des sites inadaptés à leur potentiel polluant, les éléments toxiques sont susceptibles de s'infiltrer dans les nappes phréatiques et les eaux superficielles.

Cette étude entrant dans la préparation d'un Contrat global pour l'eau sur le bassin versant du Loing, une attention particulière sera portée aux déchets ayant un impact sur l'eau.

### **3. Périmètre de l'étude**

Le périmètre de l'étude comprend la totalité des communes du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais et de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing, ainsi que huit communes de Seine-et-Marne et neuf communes de l'Yonne, soit 100 communes (cf. annexe I).

### **4. Contenu de l'étude**

#### **4.1. Le gisement de DTQD sur le territoire**

##### **4.1.1. Recensement des producteurs susceptibles de générer des DTQD**

- Identification des producteurs de DTQD (nom, activité, taille de l'entreprise et coordonnées),
- Répartition par secteur d'activités,
- Répartition par zone, commune ou masse d'eau.

##### **4.1.2. Evaluation des gisements de DTQD produits**

- Evaluation des gisements par zone, commune ou masse d'eau,
- Evaluation des gisements par secteur d'activités,
- Evaluation des gisements par catégorie de déchets.

#### **4.2. La gestion des DTQD sur le territoire**

##### **4.2.1. Recensement des modes de collecte existants sur le territoire considéré**

L'objectif est de recenser les moyens existants pour collecter et éliminer les DTQD ainsi que leur mode de fonctionnement :

- les déchetteries, qu'elles soient équipées ou non pour la collecte des DTQD,
- les collecteurs / transporteurs (collecteurs d'huiles usagées, collecteurs d'huiles et graisses alimentaires, collecteurs de déchets dangereux...),
- les centres de transit / regroupement,
- les autres services ou opérations de collecte des DTQD : services de reprise des déchets par le fournisseur (Marque Retour, Service Ulysse), opérations de gestion collective (pressings, garages, photographes...)...

Selon les cas, il sera précisé l'implantation du système de collecte, les conditions de reprise des DTQD, la nature des déchets acceptés, les moyens de stockage, les filières d'élimination, les modes de paiement et tarifs pratiqués...

##### **4.2.2. Evaluation du taux de captage de ces dispositifs**

L'objectif est d'estimer la part des déchets effectivement pris en charge par une filière dédiée et adaptée sur le territoire concerné afin d'en déduire la part qui n'est pas actuellement prise en charge.

- Quantifier la participation aux moyens de collectes existants (volumes de DTQD collectés par les déchetteries et les collecteurs, adhésions aux opérations de collecte...),

- Identifier les professionnels participant aux modes de collecte existants,
- Estimer la part de DTQD non pris en charge par une filière adaptée par secteur d'activité, par type de déchets et par zone, commune ou masse d'eau.

### 4.3. Assainissement

L'objectif est de connaître les modalités de raccordement des professionnels aux réseaux d'assainissement collectif.

Définir pour chaque station d'épuration :

- les artisans raccordés rejetant des effluents autres que domestiques,
- l'existence d'un règlement d'assainissement définissant les modalités de raccordement,
- l'existence de conventions de raccordement entre les collectivités et les professionnels.

### 4.4. Propositions d'actions à engager sur le territoire pour améliorer la prise en charge des DTQD

## 5. Déroulement de l'étude

### 5.1. Suivi

Le comité de pilotage aura la charge du suivi de l'étude ainsi que la validation de ses différentes phases. Il associera des représentants du Pays Gâtinais, du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, de l'Agglomération Montargoise, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Général du Loiret, des Syndicats de rivière du territoire, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, ...

Le Comité de pilotage pourra associer à ses travaux tout partenaire de son choix en fonction du sujet ou des thèmes abordés.

L'étude sera réalisée sous la responsabilité du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais. Il est attendu de la part du bureau attributaire qu'il reste en contact régulier avec le Maître d'Ouvrage.

Il est prévu au minimum trois réunions avec le comité de pilotage dont :

- une réunion de démarrage de l'étude, qui permettra d'exposer la méthodologie et le calendrier,
- une réunion intermédiaire,
- une réunion finale.

Des réunions d'information et de restitution pourront également être programmées.

Le bureau d'études peut proposer un autre planning de réunions en option s'il le juge nécessaire.

### 5.2. Restitution des travaux

Au moins trois semaines avant chaque comité de pilotage, le bureau d'études transmettra au Maître d'Ouvrage :

- le **rapport intermédiaire** en 25 exemplaires.

Suite à la validation de l'étude par le comité de pilotage, le bureau d'études transmettra au Maître d'Ouvrage :

- le **rapport définitif** en 25 exemplaires dont un exemplaire reproductible,
- un CD-rom contenant :
  - o le rapport complet au format Word et PDF,

- les cartes compatibles aux formats Jpeg, PDF et Map Info / Arc View,
- les données brutes.

Les données seront compatibles avec la Banque de Données de l'AESN.

### **5.3. Validation des études**

La validation par le comité de pilotage de l'état d'avancement de l'étude sera nécessaire avant de poursuivre l'étude.

L'étude sera présentée pour approbation en séance du comité de pilotage.

## **6. Clauses administratives**

### **6.1. Présentation de l'offre**

La proposition à remettre par le bureau d'études comprendra les éléments suivants :

- les moyens humains affectés à la réalisation de l'étude et leurs qualifications ; le titulaire désignera un chef de projet, interlocuteur privilégié du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais,
- des références de moins de trois ans menées par le bureau d'étude,
- une note méthodologique détaillée présentant :
  - la démarche d'étude que le candidat entend mettre en œuvre pour répondre aux objectifs de l'étude,
  - les documents de rendu en précisant les cartes et graphiques prévus,
- la proposition financière, en indiquant pour chaque phase la décomposition avec le coût journalier et le nombre de jours par intervenant, ainsi que les frais annexes,
- les conditions et le calendrier de paiement,
- un calendrier de réalisation détaillé.

Par ailleurs, la proposition devra préciser tout élément du cahier des charges qui lui paraîtrait insatisfaisant pour répondre aux objectifs de l'étude.

### **6.2. Variante**

Si le bureau d'études veut proposer une variante qui lui semble plus judicieuse pour la réalisation de la mission, il peut la proposer en plus de l'offre de base (contenu de l'étude, nombre de réunions...).

### **6.3. Critères de sélection du bureau d'études**

Une attention particulière sera portée sur les compétences et les références de l'équipe qui aura en charge cette étude.

Les éléments privilégiés seront :

- la qualité de l'approche méthodologique,
- les compétences des personnels, moyens techniques et références dans les domaines exercés,
- les délais de réalisation,
- le prix des prestations.

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'auditionner les candidats.

### **6.4. Propriété intellectuelle de l'étude**

L'option A de l'art. 19 du CCAG-PI est applicable au présent marché.

### **6.5. Clause de résiliation**

- Toute résiliation de la part du bureau d'études donnera lieu à une rémunération des seules phases réalisées de l'étude, sans que celui-ci ne puisse prétendre à quelque indemnité que ce soit.
- Une résiliation du Syndicat de Pays, Maître d'Ouvrage, ne pourra s'appuyer que sur une faute grave. Sera notamment considérée comme une faute grave la non observation par le bureau d'études des remarques formulées au fur et à mesure du suivi de l'étude. Dans ce cas, le Syndicat de Pays ne rémunérera que les phases entièrement réalisées.

Dans l'un ou l'autre cas, le titulaire s'engage à remettre un rapport en 5 exemplaires sur les travaux effectués et les résultats obtenus (dont un exemplaire reproductible). Il devra également remettre les documents mis à sa disposition par le Maître d'Ouvrage.

### **6.6. Dépôt de l'offre**

La proposition doit être déposée au plus tard le 20 janvier 2007 à 12 heures, à l'adresse suivante :

**Syndicat Mixte du Pays Gâtinais  
57 place de l'Hôtel de Ville  
45220 CHATEAU-RENARD**

## ANNEXE I

### Les communes du périmètre d'études

	Communes	Code INSEE
1	Aillant-sur-Milleron	45002
2	Bazoches-sur-le-Betz	45026
3	Bignon-Mirabeau (Le )	45032
4	Chailly-en-Gâtinais	45066
5	Chantecoq	45073
6	Chapelle-Saint-Sépulcre	45076
7	Chapelle-sur-Aveyron (La )	45077
8	Charme (Le )	45079
9	Château-Renard	45083
10	Châtillon-Coligny	45085
11	Chevannes	45091
12	Chevillon-sur-Huillard	45092
13	Chevy-sous-le-Bignon	45094
14	Chuelles	45097
15	Corbeilles	45103
16	Cortrat	45105
17	Coudroy	45107
18	Cour-Marigny (La )	45112
19	Courtemaux	45113
20	Courtempierre	45114
21	Courtenay	45115
22	Dammarie-sur-Loing	45121
23	Dordives	45127
24	Douchy	45129
25	Ervauville	45136
26	Ferrières	45145
27	Fontenay-sur-Loing	45148
28	Foucherolles	45149
29	Girolles	45156
30	Gondreville	45158
31	Griselles	45161
32	Gy-les-Nonains	45165
33	Lombreuil	45185
34	Lorris	45187
35	Louzouer	45189
36	Melleroy	45199
37	Mérinville	45201
38	Mignères	45206
39	Mignerette	45207
40	Montbouy	45210
41	Montcorbon	45211
42	Montcresson	45212
43	Montereau	45213
44	Mormant-sur-Vernisson	45216
45	Nargis	45222
46	Nogent-sur-Vernisson	45229
47	Noyers	45230
48	Oussoy-en-Gâtinais	45239
49	Ouzouer-des-Champs	45242
50	Pers-en-Gâtinais	45250

	Communes	Code INSEE
51	Préfontaines	45255
52	Presnoy	45256
53	Pressigny-les-Pins	45257
54	Rozoy-le-Vieil	45265
55	Saint-Firmin-des-Bois	45275
56	Sainte-Geneviève-des-Bois	45278
57	Saint-Germain-des-Prés	45279
58	Saint-Hilaire-les-Andrésis	45281
59	Saint-Hilaire-sur-Puiseaux	45283
60	Saint-Loup-de-Gonois	45287
61	Saint-Maurice-sur-Aveyron	45292
62	Saint-Maurice-sur-Fessard	45293
63	Sceaux-du-Gâtinais	45303
64	Selle-en-Hermoy (La )	45306
65	Selle-sur-le-Bied (La )	45307
66	Solterre	45312
67	Thimory	45321
68	Thorailles	45322
69	Treilles-en-Gâtinais	45328
70	Triguères	45329
71	Varennes-Changy	45332
72	Vieilles-Maisons-sur-Joudry	45334
73	Villevoques	45343
74	Amilly	45004
75	Cepoy	45061
76	Chalette-sur-Loing	45068
77	Conflans-sur-Loing	45102
78	Corquilleroy	45104
79	Montargis	45208
80	Pannes	45247
81	Paucourt	45249
82	Villemandeur	45338
83	Vimory	45345
84	Champcevrains	89072
85	Domats	89144
86	Egriselles-le-bocage	89151
87	Jouy	89209
88	Montacher-Villegardin	89264
89	Piffonds	89298
90	Saint-Loup-d'Ordon	89350
91	Savigny-sur-Clairis	89380
92	Vernoy	89442
93	Beaumont-du-Gâtinais	77027
94	Bransles	77050
95	Chaintreaux	77071
96	Château-Landon	77099
97	Chenou	77110
98	Egreville	77168
99	Gironville	77207
100	Mondreville	77297